

AVIS DE MISE EN CONSULTATION

DEMANDE D'ENREGISTREMENT POUR UNE INSTALLATION CLASSÉE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT LOCALISÉE A BONDOUFLE (91 070)

Société DIPROPNEU

Projet : Exploitation d'un entrepôt de stockage de marchandises diverses de matières combustibles, à l'exclusion de produits dangereux (rubriques n° 1510-2 de la nomenclature des ICPE) située ZAC Le Grand Parc à BONDOUFLE (91 070).

Consultation du public du lundi 26 avril 2021 au samedi 22 mai 2021 inclus
(arrêté n°2021-PREF/DCPPAT/BUPPE/ 075 du 31 mars 2021)

Le dossier de demande d'enregistrement est consultable à l'accueil de la mairie de BONDOUFLE :

- lundi, mardi, mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h45
- vendredi de 9h00 à 12h00
- samedi de 9h30 à 12h00

Ces horaires sont susceptibles d'être adaptés pour tenir compte des mesures sanitaires liées à la COVID 19.

En outre, le dossier de demande d'enregistrement pourra être consulté sur le site internet des services de l'Etat de l'Essonne (www.essonne.gouv.fr – Rubrique Publications/Enquêtes publiques/Installations classées pour la protection de l'environnement/BONDOUFLE/Sté DIPROPNEU).

Dépôt des observations du public pendant la période de consultation :

- sur le registre déposé à l'accueil de la mairie de BONDOUFLE,
- par lettre envoyée avant la fin du délai de consultation à :
M. le Préfet de l'Essonne
DCPPAT/BUPPE/VB
Boulevard de France
CS 10701
91010 ÉVRY-COUCOURONNES CEDEX
- par message électronique envoyé jusqu'au 22 mai 2021 à : pref-icpe-enregistrement@essonne.gouv.fr

Décision :

La décision d'enregistrement, le cas échéant assortie de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation, ou la décision de refus, est prononcée par arrêté du préfet, après avis des conseils municipaux intéressés.